



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. le Maire Robert Bérubé

MM les Conseillers  
Nicholas Ouellet  
Alain Desjardins  
Pierre Lachaine  
Sarto Dubé  
René Royer

Monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général est également présent.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**228.12.18**

**2. ORDRE DU JOUR**

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
  - 5.1 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
  - 5.2 Déclaration par le président d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 6
  - 5.3 Contrat de gestion et d'opérations temporaire des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées
  - 5.4 Résolution pour autoriser l'embauche d'un consultant pour faire avancer le dossier de la montagne
  - 5.5 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
  - 5.6 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
7. Règlements
  - 7.1 Dépôt du règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
8. Dépôt de documents

8.1 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus

9. Correspondance
10. Nouvelles Affaires
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

**229.12.18**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

### **4. TRÉSORERIE**

**230.12.18**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, totalisant une somme de **63 202,20 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

**231.12.18**

#### **5.1 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations**

- Comité d'action Contre la Pauvreté demandant une aide financière afin de continuer leur service d'aide aux démunis de la Municipalité
- Action Chômage Kamouraska Inc. demandant une aide financière ou adhésion comme membre corporatif
- Fondation Saumon concernant une soirée de découvertes gastronomiques qui se tiendra le 29 novembre au Complexe Capitale Hélicoptère de Québec
- Club de Golf St-Pacôme demandant une commandite pour la réalisation des pistes de ski de fond, raquette et glissade sur le parcours du 1<sup>er</sup> neuf

**ATTENDU QUE** les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme possède un budget limité pour les demandes d'aide financière et les invitations diverses ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

- la gratuité de la salle au Comité d'Action contre la Pauvreté pour la Guignolée qui se tiendra les 15, 16 et 17 décembre 2018 ;
- une commandite de 500 \$ au Club de Golf St-Pacôme pour la réalisation des pistes de ski de fond, raquette et glissade sur le parcours du 1<sup>er</sup> neuf.

## 5.2 Déclaration par le président d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 6

Le président d'élection avise qu'il y aura une élection partielle le **3 mars 2019** précédé du vote par anticipation le **24 février 2019** pour le poste de conseiller au siège no 6 de la municipalité de Saint-Pacôme car lors de la dernière élection partielle, aucun candidat n'a déposé sa candidature à ce poste de conseiller.

En vertu des délais prévus à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les personnes qui souhaitent poser leur candidature à cette élection pourront le faire entre le **18 janvier 2019** et le **1<sup>er</sup> février 2019 à 16 h 30**.

232.12.18

## 5.3 Contrat de gestion et d'opérations temporaire des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme retient les services de Nordik-Eau (anciennement Écol'Eau) pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par le directeur général) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019 ;

**ATTENDU QUE** Nordik-Eau devra effectuer les travaux suivants :

- Assurer le bon fonctionnement des équipements de la station principale de traitement de l'eau et du poste de pompage d'eau brute ;
- Assurer le bon fonctionnement des équipements des étangs aérés et des postes de pompage sur le réseau d'égout ;
- Veiller à ce que l'eau brute soit traitée selon les méthodes et procédés établis et à ce que les divers réservoirs reçoivent la quantité d'eau nécessaire pour pourvoir aux besoins de la population ;
- Analyser les paramètres de l'eau brute afin de donner les consignes de dosage adéquat à l'automate ;
- Préparer et vérifier les solutions de produits chimiques pour assurer un dosage adéquat dans le traitement et assurer un inventaire de ceux-ci ;
- Remplir un registre de désinfection ;
- Référer l'entretien et la réparation des équipements et des installations conjointement au directeur général ;
- Maintenir les lieux propres ;
- Faire le suivi des étangs aérés et des postes de pompage et remplir les fiches mensuelles du SOMAEU selon les exigences du nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) le 11 janvier 2014 ;
- Échantillonnage sur le réseau pour fin d'analyse par un laboratoire accrédité ;
- Produire le bilan de l'usage de l'eau tel qu'exigé par le MAMOT ;
- Autres travaux connexes.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme retient les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par le directeur général) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 avril 2019.

**QUE** les dates de remplacement et les coûts pour les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées sont les suivants :

<b>Dates de remplacement</b>	
Janvier 2019	1, 2, 3, 5, 6, 19, 20 janvier
Février 2019	2, 3, 16, 17 février
Mars 2019	2, 3, 16, 17, 30, 31 mars
Avril 2019	13, 14, 19, 22, 27, 28 avril
<b>Coûts des services</b>	
Technicien	41,82 \$/taux horaire
Frais déplacements	0,50 \$/kilomètre

233.12.18

#### **5.4 Résolution pour autoriser l'embauche d'un consultant pour faire avancer le dossier de la montagne**

**ATTENDU QU'**une recommandation du comité de travail du parc de la Côte-des-Chats est de ne plus faire de ski alpin par remontée mécanique pour des raisons de non-rentabilité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a des argents disponibles au compte no 01 38179000 provenant de la vente d'actifs du parc de la Côte-des-Chats (ancienne Station de ski) ;

**ATTENDU QUE** le parc de la Côte-des-Chats est destiné à des fins culturelles et sportives ;

**ATTENDU QUE** des items ont été vendus pendant l'année 2018 afin d'autofinancer de futurs projets ;

**ATTENDU QUE** la vente d'équipement usagé se poursuivra dans la prochaine année et qu'il est requis de préserver les fonds amassés pour les projets à venir ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un consultant jusqu'à un montant maximum de 5 000 \$, afin de faire avancer le dossier de la montagne.

**QUE** ses tâches consistent à formuler des demandes de prix, à la planification initiale du déménagement de la patinoire et de la bibliothèque et, à la recherche de financement et de subventions afin d'autofinancer d'éventuels projets.

234.12.18

#### **5.5 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Sarto Dubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour l'année 2019 et que le conseiller René Royer soit nommé en tant que substitut.

235.12.18

#### **5.6 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Alain Desjardins soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest pour l'année 2019 et que le conseiller Nicholas Ouellet soit nommé en tant que substitut.

### **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

#### **6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Avis de motion est par la présente donné par Sarto Dubé, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

### **7. RÈGLEMENTS**

#### **7.1 Dépôt du projet de règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Le conseiller Nicholas Ouellet procède au dépôt du projet de règlement numéro 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

## **8. DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **8.1 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations visées par le Code d'éthique et de déontologie des élus**

Selon la loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance de l'année, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q.E.-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus (art, 6 et 46 Loi sur l'éthique).

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

## **9. CORRESPONDANCE**

La liste des correspondances est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

236.12.18

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 57.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Vincent Thibaudeau  
Directeur général

